

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

ARRÊTÉ du 2 février 2026

Portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des enseignants de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17 ;

Vu les propositions des présidents du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des enseignants de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) en date du 4 décembre 2025.

ARRÊTE

Article 1er

Le mandat des membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des enseignants de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 2 février 2026

Pour la ministre et par délégation

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME

